CREPUQ: Norme sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|---|--|
| L'étudiant qui possède les compétences informationnelles détermine la nature et l'étendue de l'information dont il a besoin. | 1.1. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles définit et exprime clairement son besoin d'information. | a) Consulte les enseignants et participe aux discussions en classe, aux travaux d'équipe et aux discussions électroniques pour choisir un sujet de recherche ou déterminer tout autre besoin d'information. b) Conçoit un énoncé de la question de recherche et formule des questions en rapport avec le besoin d'information. c) Explore des sources d'information générale pour se familiariser davantage avec le sujet. d) Définit ou modifie le besoin d'information pour en arriver à préciser la question de recherche. e) Détermine les principaux concepts et termes de recherche liés au besoin d'information. f) Reconnaît que l'information existante peut être combinée à des idées originales, à une expérimentation ou à une analyse pour produire une nouvelle information. |
| | 1.2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles reconnaît les différents types et formats des sources potentielles d'information. | a) Connaît les processus formels et informels de production, d'organisation et de diffusion de l'information. b) Reconnaît que le savoir est souvent organisé par disciplines et que cette organisation a un impact sur le repérage de l'information. c) Établit la valeur des sources potentielles d'information dans leurs divers formats et les différencie. d) Détermine les objectifs et le public cible des sources potentielles d'information. e) Distingue les sources primaires des sources secondaires et reconnaît de quelle façon leur usage et leur importance varient d'une discipline à l'autre. f) Est conscient que l'information doit parfois être créée à partir de données brutes tirées de sources primaires. |

CREPUQ. (2005). Normes sur les compétences informationnelles dans l'enseignement supérieur de l'Association of College and Research Libraries.

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|---|--|
| L'étudiant qui possède les compétences informationnelles détermine la nature et l'étendue de l'information dont il a besoin. (suite) | 1.3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles tient compte des coûts et des avantages liés à l'obtention de l'information dont il a besoin. | a) Détermine la disponibilité de l'information désirée et élargit au besoin le processus de recherche d'information au-delà des ressources locales. b) Considère la possibilité d'apprendre une nouvelle langue ou d'acquérir une nouvelle compétence, dans le but de rassembler de l'information désirée et d'en bien comprendre le contexte. |
| | 1.4. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles réévalue la nature et l'étendue de son besoin d'information. | a) Examine le besoin d'information initial pour clarifier, réviser ou raffiner la question de recherche. b) Décrit les critères retenus pour effectuer ses choix. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|--|--|
| 2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles accède avec efficacité et efficience à l'information dont il a besoin. | 2.1. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles choisit les méthodes de recherche et les systèmes de repérage de | a) Détermine des méthodes de recherche appropriées.b) Détermine les avantages et l'applicabilité des |
| | l'information les plus appropriés en vue d'accéder à l'information dont il a besoin. | diverses méthodes de recherche. c) Examine la portée, le contenu et l'organisation des systèmes de repérage de l'information. d) Choisit des approches efficaces et efficientes pour accéder à l'information dont il a besoin à partir d'une méthode de recherche ou d'un |
| | 2.2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles développe et exécute des stratégies de recherche bien conçues. | a) Développe un plan de recherche approprié à la méthode de recherche choisie. b) Détermine des mots clés, des synonymes et des termes associés pour décrire l'information recherchée. c) Choisit le vocabulaire contrôlé de la discipline ou de l'outil de recherche. d) Élabore une stratégie de recherche en utilisant les commandes appropriées du système de repérage de l'information choisi. e) Exécute la stratégie de recherche dans divers systèmes de repérage de l'information qui utilisent différentes interfaces et différents moteurs de recherche, avec leur propre langage de commandes, protocole et paramètres de recherche. f) Exécute la recherche en utilisant les protocoles de recherche propres à la discipline. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|---|--|
| 2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles accède avec efficacité et efficience à l'information dont il a besoin. (suite) | 2.3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles utilise des méthodes variées pour repérer l'information soit en ligne soit en bibliothèque. | a) Utilise divers outils de recherche afin de repérer de l'information dans divers formats. b) Utilise divers systèmes de classification et autres systèmes afin de repérer des sources d'information dans la bibliothèque ou pour localiser des endroits spécifiques permettant l'exploration de ressources. c) Utilise les services de recherche spécialisés des bureaux de recherche institutionnels, disponibles sur place ou à distance, afin de repérer l'information recherchée. d) Utilise des questionnaires, des lettres, des entrevues et d'autres méthodes de recherche comme sources primaires. |
| | 2.4. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles raffine sa stratégie de recherche d'information au besoin. | a) Évalue la quantité, la qualité et la pertinence des résultats de recherche afin de déterminer s'il est nécessaire d'utiliser d'autres systèmes de repérage de l'information ou méthodes de recherche. b) Reconnaît les lacunes quant à l'information recueillie et détermine si la stratégie de recherche doit être révisée. c) Effectue, au besoin, une nouvelle recherche en utilisant la stratégie révisée. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|--|--|
| 2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles accède avec efficacité et efficience à l'information dont il a besoin. (suite) | 2.5. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles extrait, sauvegarde et gère l'information ainsi que les sources d'information. | a) Sélectionne, parmi plusieurs technologies, celle qui est la plus approprié pour extraire l'information désirée. b) Créée un système pour organiser l'information. c) Reconnaît les différents types de sources citées et comprend les éléments ainsi que la syntaxe appropriés d'une référence pour un large éventail de ressources. d) Consigne tous les éléments pertinents d'une référence pour consultation future. e) Utilise diverses technologies pour gérer l'information choisie et organisée. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|---|--|
| 3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles évalue de façon critique tant l'information que ses sources et intègre l'information sélectionnée à sa base de connaissances personnelles et à son système | 3.1. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles résume les idées principales à retenir de l'information recueillie. | a) Lit les textes et en extrait les idées principales. b) Reformule dans ses propres mots les concepts du texte et choisit les données de façon rigoureuse. c) Détermine les extraits qui pourront ensuite être cités adéquatement. |
| de valeurs. | 3.2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles énonce clairement et met en application des critères initiaux servant à évaluer l'information et ses sources. | a) Examine et compare l'information provenant de diverses sources pour en évaluer la fiabilité, la validité, l'exactitude, la crédibilité, l'actualité et l'objectivité ou le point de vue. b) Analyse la structure et la logique de l'argumentation ou de la méthodologie. c) Reconnaît les idées préconçues, les faussetés ou la manipulation. d) Reconnaît le contexte culturel, matériel ou autre dans lequel l'information a été produite et comprend l'impact du contexte sur l'interprétation de l'information. |
| | 3.3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles fait la synthèse des idées principales en vue d'élaborer de nouveaux concepts. | a) Reconnaît les liens entre les concepts et les combine en des énoncés de base potentiellement utiles et appuyés par des faits ou des données. b) Porte si possible la synthèse initiale à un plus haut niveau d'abstraction en vue d'élaborer de nouvelles hypothèses pouvant nécessiter de l'information additionnelle. c) Utilise l'ordinateur et les autres technologies pour étudier l'interaction entre les idées et d'autres phénomènes. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|---|--|
| 3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles évalue de façon critique tant l'information que ses sources et intègre l'information sélectionnée à sa base de connaissances personnelles et à son système de valeurs. (suite) | 3.4. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles compare les connaissances nouvellement acquises avec celles qu'il a déjà afin d'en déterminer la valeur ajoutée, d'y déceler les contradictions ou d'en faire ressortir les éléments originaux. | a) Détermine si l'information répond à la question de recherche ou satisfait son besoin d'information. b) Utilise des critères sciemment choisis pour déterminer si l'information nouvellement acquise contredit ou valide l'information obtenue d'autres sources. c) Tire des conclusions à partir de l'information recueillie. d) Vérifie la validité de théories en utilisant des techniques propres à la discipline. e) Détermine dans quelle mesure l'information est exacte en se questionnant sur la source des données, les limitations des outils et des stratégies de recherche et la vraisemblance des conclusions. f) Intègre la nouvelle information à l'information et aux connaissances déjà acquises. g) Sélectionne l'information significative pour étayer le sujet. |
| | 3.5. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles détermine si les nouvelles connaissances ont un impact sur son système de valeurs et s'emploie à réconcilier les différences. | a) Examine les différents points de vue exprimés dans les écrits.b) Détermine quels points de vue seront à intégrer ou à rejeter. |
| | 3.6. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles valide sa compréhension et son interprétation de l'information en échangeant avec d'autres personnes, avec des experts du domaine et/ou avec des praticiens. | a) Participe aux discussions en classe et à d'autres discussions. b) Participe aux forums de discussion électroniques d'un cours qui ont pour but de favoriser les échanges sur le sujet. c) Recherche les opinions d'experts par divers moyens. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|--|---|
| 3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles évalue de façon critique tant l'information que ses sources et intègre l'information sélectionnée à sa base de connaissances personnelles et à son système de valeurs. (suite) | 3.7. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles détermine la nécessité de réviser sa question de recherche initiale. | a) Détermine si le besoin d'information initial a été satisfait ou si de l'information additionnelle est requise. b) Réexamine sa stratégie de recherche et y ajoute au besoin des concepts additionnels. c) Passe en revue les outils de recherche utilisés et en ajoute d'autres au besoin. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|--|--|---|
| 4. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles utilise efficacement l'information, individuellement ou comme membre d'un groupe, en vue d'atteindre un objectif spécifique. | 4.1. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles utilise tant la nouvelle information que celle acquise antérieurement dans la planification et la réalisation d'un projet. | a) Organise le contenu en fonction des objectifs et de la forme du projet. b) Met en application les habilités et le savoir acquis d'expériences antérieures dans la planification et la réalisation du projet. c) Intègre l'information nouvelle et celle déjà acquise, incluant les citations et les paraphrases, de manière à atteindre les objectifs du projet. d) Manipule au besoin des textes, des images et des données numériques, et les transfère de leur localisation et support d'origine à un nouveau contexte. |
| | 4.2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles révise le processus menant à la réalisation d'un projet. | a) Maintient un journal de bord ou un registre des activités liées au processus de recherche, d'évaluation et de communication de l'information. b) Analyse ses succès et échecs et pense à des stratégies de recherche différentes. |
| | 4.3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles présent efficacement son projet aux autres. | a) Choisit le moyen de communication et la forme les plus appropriés aux objectifs du projet et au public cible. b) Utilise un éventail d'applications technologiques dans la réalisation du projet. c) Intègre des principes de design et de communication. d) Communique clairement dans un style qui répond aux besoins du public cible. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|---|---|--|
| 5. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles comprend plusieurs des questions économiques, juridiques et sociales relatives à l'utilisation de l'information et il accède à l'information et l'utilise de façon étique et conformément à la loi. | 5.1. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles comprend plusieurs des questions éthiques, légales et socioéconomiques relatives à l'information et aux technologies de l'information. | a) Reconnaît les questions relatives au droit à la vie privée et à la sécurité tant dans l'environnement imprimé qu'électronique et en discute. b) Reconnaît les questions relatives à l'accès gratuit ou tarifé à l'information et en discute. c) Reconnaît les questions relatives à la censure et à la liberté d'expression et en discute. d) Démontre une compréhension de ce qu'est la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et l'utilisation permise du matériel protégé par le droit d'auteur. |
| | 5.2. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles respecte les lois, les règlements, les politiques institutionnelles et le code de conduite concernant l'accès aux ressources d'information et leur utilisation. | a) Participe à des discussions électroniques en respectant les pratiques acceptées. b) Utilise des mots de passe autorisés et autres méthodes d'identification pour accéder aux ressources d'information. c) Respecte les politiques de l'établissement relatives à l'accès aux ressources d'information. d) Respecte l'intégrité des ressources d'information, des équipements, des systèmes et des installations. e) Obtient, sauvegarde et diffuse des textes, des données, des images et des enregistrements sonores conformément à la loi. f) Démontre une compréhension de ce qu'est le plagiat et ne présente pas le travail attribuable à d'autres personnes comme étant le sien. g) Démontre une compréhension des politiques de l'établissement associées à la recherche avec des êtres humains. |

| Compétence | Indicateurs de performance | Résultats attendus |
|---|---|---|
| 5. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles comprend plusieurs des questions économiques, juridiques et sociales relatives à l'utilisation de l'information et il accède à l'information et l'utilise de façon étique et conformément à la loi. (suite) | 5.3. L'étudiant qui possède les compétences informationnelles rend compte des sources d'information utilisées en présentant son projet. | a) Choisit une guide de rédaction bibliographique approprié et l'utilise de façon uniforme pour citer des sources. b) Inclut, au besoin les autorisations obtenues pour reproduire du matériel protégé par le droit d'auteur. |